

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

The Blockchain Group

Société anonyme

au capital de 3 735 377,96 €

Tour W - 102, Terrasse Boieldieu
92800 Puteaux

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

BCRH & Associés (Membre de PKF ARSILON)

Commissaire aux comptes

3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

The Blockchain Group

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société **The Blockchain Group**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **The Blockchain Group** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

La note « 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la partie « Note 3 Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont consisté à apprécier les règles et méthodes retenues par votre société ainsi qu'à vérifier leur correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et à vérifier les calculs retenus.

Evaluation des Ecarts d'acquisition

La note « 3.3 Ecarts d'acquisition » de la partie « Note 3 Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés, expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Samuel Clochard
Associé

BCRH & Associés
(Membre de PKF ARSILON)



Paul Gauteur
Associé

Etats financiers consolidés

BILAN CONSOLIDE

BILAN ACTIF en KEuros		Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actif Immobilisé			20 891	20 850	41	0%
Immobilisations incorporelles	5.1	20 374	20 147	227	1%	
<i>Dont écart d'acquisition positif</i>	5.2	15 956	15 956			
Immobilisations corporelles	5.3	167	289	-123	-42%	
Immobilisations financières	5.4	351	414	-63	-15%	
Actif Circulant			13 167	12 734	433	3%
Clients et comptes rattachés	5.5	3 950	5 599	-1 650	-29%	
Autres créances et comptes de régularisation	5.6	4 870	5 780	-910	-16%	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	5.8	3 618		3 618		
Disponibilités	5.8	729	1 355	-625	-46%	
TOTAL DE L'ACTIF			34 058	33 584	474	1%
BILAN PASSIF en KEuros		Note	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Capitaux propres (part du groupe)		5.9	12 182	7 420	4 762	64%
Capital social		3 735	3 180	555	17%	
Primes		35 451	32 510	2 941	9%	
Réserves et résultat consolidés		-26 950	-23 876	-3 074	13%	
Autres		-54	-4 394	4 340	-99%	
Intérêts Minoritaires	5.10		-5	5	-100%	
Provisions		5.12	2 864	4 187	-1 323	-32%
Dettes			19 012	21 982	-2 970	-14%
Emprunt et dettes financières	5.13	3 473	3 659	-186	-5%	
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	3 730	4 132	-402	-10%	
Autres dettes et comptes de régularisation	5.15	11 809	14 191	-2 382	-17%	
TOTAL PASSIF			34 058	33 584	474	1%

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RESULTAT en KEuros	Note	31/12/2024 12 MOIS	31/12/2023 12 MOIS	Variation	%
Chiffre d'affaires	6.1	13 864	20 408	-6 544	-32%
Autres produits d'exploitation	6.2	2 300	2 793	-493	-18%
Achats consommés	6.3	-3 140	-4 589	1 449	-32%
Charges de personnel	6.4	-11 592	-17 605	6 013	-34%
Autres charges d'exploitation	6.3	-2 381	-5 101	2 720	-53%
Impôts et taxes		-344	-358	14	-4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6.5	-1 731	-3 208	1 477	-46%
Résultat d'exploitation avant dotation aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-3 024	-7 659	4 636	61%
Dotations aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition	6.6		-8 671	8 671	-100%
Résultat d'exploitation après dotation aux amort. et dépré. des écarts d'acquisition		-3 024	-16 330	13 306	81%
Charges et produits financiers	6.7	245	-171	415	243%
Charges et produits exceptionnels	6.8	2 027	-7 733	9 760	126%
Impôts sur les résultats	6.9	2 301	1 488	813	55%
Résultat net des entités intégrées		1 549	-22 746	24 295	107%
Résultat des sociétés cédées		-188		-188	
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 361	-22 746	24 107	106%
Dont Intérêts minoritaires		5	-1 578	1 583	100%
Dont Résultat net (Part du Groupe)		1 356	-21 168	22 524	106%
Résultat par action en euros		0,015	-0,266		
Résultat dilué par action en euros		0,015	-0,266		

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	31/12/24	31/12/23
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net des sociétés intégrées	1 361	-22 746
Dotations aux amortissements et provisions	1 679	16 464
Reprises aux amortissements et provisions	-1 123	0
Plus et moins-values de cession nettes d'impôt	-1 150	23
Variation Impôts différés		950
Augmentation des Intérêts courus	49	0
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-235	-796
Marge Brute Autofinancement	581	-6 104
Variation des créances clients	465	1 345
Variation des autres créances et comptes de régularisation	201	2 600
Variation des dettes fournisseurs	140	483
Variation des autres dettes et comptes de régularisation	-1 201	4 304
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-395	8 731
Flux net de trésorerie généré par l'activité	187	2 627
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 117	-2 045
Acquisition d'immobilisations corporelles	-16	-57
Acquisition d'immobilisations financières	-27	-154
Acquisition de bitcoins	-3 618	
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-165
Encaissement de subventions		5
Flux liés aux investissements	-5 778	-2 417
Cession et Réduction d'immobilisations financières	128	35
Flux liés aux cessions d'immobilisations	128	35
Trésorerie nette/ acquisitions et cessions de filiales	1 187	315
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 463	-2 067
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	3 496	2 044
Variation des comptes courants	-81	-3
Nouveaux Emprunts	1 300	
Remboursement des emprunts	-595	-548
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 120	1 493
Incidence des variations de taux de change	-1	-1
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19	-2 021
Correction de la trésorerie d'ouverture		-12
Reclass. des billets à ordre des Concours Bancaires vers Emprunts (note 5.8)	801	
TRESORERIE A LA CLOTURE	663	19
Disponibilités	729	1 355
Concours Bancaires Courants	-67	-1 336
Détail de la Trésorerie à la clôture	663	19
Prix acquisition des sociétés entrantes		
Trésorerie de sortie	162	495
Prix de cession des titres	1 025	-180
Détail des incidences de variation de périmètre	1 187	315

Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2024

La période des comptes recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les éléments comparatifs du bilan sont ceux du 31 décembre 2023, qui était d'une durée de 12 mois.

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros (k€).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2025, suivant les méthodes et estimations comptables présentées dans les notes et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

THE BLOCKCHAIN GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 3.735.377,96 € divisé en 93.384.449 actions, dont le siège social : Tour W – 102, Terrasses Boieldieu – 92800 Puteaux 504 914 094 R.C.S. Nanterre.

La Société a été introduite en bourse le 28/06/2011, et elle est cotée sur le marché Euronext Growth (ALTBG ; Code ISIN : FR0011053636).

The Blockchain Group est principalement composée des lignes de métiers suivantes :

- Data, IA : TRIMANE, DIPTEK
- Web2, Web 3, Blockchain : IORGA Group

La société a été créée en 2008 et est cotée sur le marché Euronext Growth Paris, The Blockchain Group est spécialisé dans les prestations de services dédiées à l'accompagnement des entreprises dans l'exploitation des technologies dites deep tech. Le Groupe propose de nombreux services autour de ces métiers via des contrats de prestations en régie, forfait, Tierce Maintenance applicative ou conseil.

Il est à noter que le groupe s'est recentré en fin d'année 2023 sur ses offres historiques (Data Intelligence, IA, Web 2 et Web3).

NOTE 2: FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE – ELEMENTS DE COMMUNICATION FINANCIERE

Stratégie de « Bitcoin Treasury Company » du groupe

The Blockchain Group, a initié en novembre 2024 une nouvelle stratégie, pionnière en Europe de « Bitcoin Treasury Company » focalisée sur un objectif d'augmentation du nombre de Bitcoin par action, en s'appuyant sur les excédents de trésorerie de la holding en lien avec les opérations d'augmentation de capital et sur des instruments de financement adaptés.

Cette stratégie de « Bitcoin Treasury Company » vise une accumulation et une détention perpétuelle de Bitcoin - i.e., sans intention de vente, dans une logique de long terme.

A cet effet, la Société a réalisé en novembre et décembre 2024 :

- une première augmentation de capital en novembre 2024, d'un montant global d'1.000.000 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 5.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,20 euro, prime d'émission incluse, permettant une première acquisition d'environ 15 BTC ;
- une seconde augmentation de capital en décembre 2024, d'un montant global de 2.499.998,40 €, via une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 8.333.328 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix par action de 0,30 euro, prime d'émission incluse, permettant une acquisition d'environ 25 BTC supplémentaires.

Le choix de Bitcoin comme actif de réserve stratégique s'appuie sur ses attributs uniques : rareté, sécurité et décentralisation inégalées. Avec un approvisionnement limité à 21 millions d'unités, Bitcoin est l'unique actif accessible au niveau mondial dont la rareté est vérifiable et inaltérable, offrant ainsi un potentiel de réserve de valeur sans équivalent. En adoptant Bitcoin comme pilier de son bilan, The Blockchain Group se positionne au cœur des marchés de capitaux digitaux.

La Société s'engage à suivre les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion de ses réserves en Bitcoin, en collaborant avec des partenaires de niveau institutionnel et en fournissant une communication régulière et transparente sur l'évolution de sa stratégie Bitcoin étant précisé qu'il n'existe aucune restriction légale ou contractuelle à l'utilisation des bitcoins détenus par la société.

Par ailleurs, The Blockchain Group continuera à développer ses activités de Data intelligence, Intelligence Artificielle et technologies décentralisées, portées par ses filiales opérationnelles TRIMANE et IORGA Group.

Continuité d'exploitation

Le Tribunal de Commerce de Nanterre a homologué le 24 juillet 2024, le projet de plan de continuation, sur avis favorable de l'ensemble des organes en présence (juge commissaire, administrateur judiciaire, mandataire judiciaire et ministère public).

Cette décision met fin à la procédure de redressement judiciaire de la Société et valide l'ensemble des actions menées depuis plusieurs mois, en particulier sur la restructuration opérationnelle et financière du groupe formé par la Société et ses filiales.

Au cours de cette audience, la Société a présenté en détail sa stratégie basée autour du recentrage de ses activités sur les services dans les domaines de la deeptech (dataintelligence, datascience, IA, Web2 et Web3). Ces activités sont portées principalement par les sociétés TRIMANE et IORGA Group, filiales de la Société.

Au-delà de la sortie de la procédure de redressement judiciaire, le plan de continuation intègre notamment :

- un remboursement des dettes étalé sur 10 ans (ou, pour certains créanciers ayant choisi cette option, un remboursement en 4 ans de 46 % de la dette concernée, le solde (soit 54%) étant alors abandonné) ;
- la poursuite du plan d'économie sur les frais de structure ;
- une simplification de l'organigramme juridique.

Le Groupe a également initié un recentrage des filiales opérationnelles sur leur domaine de spécialisation avec, de premiers résultats encourageants. Par ailleurs, la synergie entre les équipes s'est également améliorée avec des projets communs à destination des clients.

En parallèle, le plan de restructuration du Groupe se poursuit conformément aux prévisions (plan d'économie sur les frais de structure et sur les dépenses fournisseurs, rationalisation de l'organigramme, etc).

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les prévisions de trésorerie du Groupe pour les douze mois suivant la date de clôture font apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité de la période.

Les prévisions de trésorerie, qui tiennent compte des dernières prévisions d'activité ainsi que des bitcoins détenus, ont été établies sur la base d'hypothèses conformes à la nouvelle stratégie du groupe.

Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

NOTE 3: PRINCIPES ET METHODES DES COMPTES CONSOLIDES

Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés The Blockchain Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels au 31 décembre 2024.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles The Blockchain Group détient, de manière durable, directement ou indirectement, une participation supérieure à 40% du capital et pour lesquelles le Groupe détient le contrôle exclusif (sans qu'aucun autre associé ne détienne une part supérieure), sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des associés minoritaires dans les filiales consolidées.

Les sociétés dans lesquelles The Blockchain Group détient, directement ou indirectement, une participation d'au moins 20% et exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas intégrées. Ce point est non applicable au 31 décembre 2024.

Les sociétés sont intégrées sur la base des comptes établis au 31 décembre 2024.

Périmètre de consolidation

Le périmètre est détaillé en note 4. Il est à noter que les méthodes d'intégration des filiales sont aussi mentionnées dans cette note.

Au cours de l'exercice, les variations de périmètre sont les suivantes :

- cession de la société ITAQUE à effet au 01 mai 2024 ;
- cession de la société S2M en date du 13 juin 2024 ;
- liquidation judiciaire de la société YFC et par voie de conséquence de ses filiales SHOPBOT Australie et SHOPBOT Canada ;
- liquidation judiciaire de la société BF EUROPE ;
- liquidation judiciaire de la société BOUNTY SOURCE.

Ces sociétés sont sorties du périmètre de consolidation au 01 janvier 2024.

Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe The Blockchain sont les suivantes :

Note 3.1 Frais de développement

La société enregistre à l'actif ses frais de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont incorporables au coût de production :

- les frais des prestataires attribuables au développement de l'immobilisation ;
- les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ainsi que les coûts de dépôt de brevet.

Les frais de développement qui sont activés lors de la mise en service publique de nos plateformes par nos clients (i.e. générateur de chiffre d'affaires récurrents, via nos commissions facturées lors des échanges de flux de données) sont amortis à compter de cette mise en service des immobilisations produites, sur leur durée réelle d'utilisation de 3 ans en fonction de la nature des projets.

Une analyse des différents développements est réalisée à chaque clôture, i.e. au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice, et en cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes ou d'une obsolescence constatée des développements (brique technique plus utilisée dans nos produits), un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan. Sinon, ce test est mis en œuvre uniquement en cas d'indices de pertes de valeur.

Note 3.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de fichiers d'adresses mails et figurent à l'actif du bilan à leur valeur historique d'acquisition. Elles sont amorties à compter de leur mise en service en proportion du nombre d'adresses invalides de la base à la date de l'arrêté des comptes.

Note 3.3 Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises (acquisitions d'entités, etc) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode conduit à la comptabilisation des actifs et passifs des entités acquises à leur juste valeur, correspondant au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs identifiés séparément. A noter que l'évaluation de la juste valeur d'un actif tient compte de l'utilisation envisagée par l'acquéreur.

Lors de l'acquisition d'une entreprise, la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1er exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition au cours duquel le Groupe peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé. La durée d'utilisation fait l'objet d'une analyse et qu'en cas de durée non limitée, l'écart d'acquisition n'est pas amorti.

Pour les écarts d'acquisition déjà inscrits au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le groupe a retenu l'option de poursuivre leur amortissement sur les durées d'utilisation antérieurement déterminées, à savoir un amortissement linéaire sur une durée de 10 ans.

La valeur des écarts d'acquisition est appréciée à la clôture de chaque exercice en fonction des résultats des filiales concernées et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Une dépréciation de l'écart d'acquisition est retenue par le groupe lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition ou des tests de la clôture précédente.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash-Flow) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de prévisions sur 5 ans ;
- le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital du secteur ajusté le cas échéant d'une prime de risque spécifique ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle.

Ils sont effectués par défaut au 31 décembre, sauf indice de perte de valeur constaté à un autre moment de l'année.

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre n'ont pas conduit à constater de dépréciations complémentaires des écarts d'acquisition de certaines sociétés (Cf. §Note 5.2).

Note 3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 à 10 ans (L)
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans (L)
- mobilier de bureau : de 3 à 10 ans (L)

Note 3.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé ou à des actifs financiers ou prêts dont l'horizon de liquidité est supérieur à un an à l'origine.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une dépréciation est dotée du montant de la différence.

Note 3.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée sur les créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant un risque ou un retard anormal dans le recouvrement font l'objet d'une dépréciation en fonction de l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié.

Note 3.7 Opérations, créances et dettes en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur au jour de la transaction. Si de telles opérations ont lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable au cours de clôture. Les dettes, créances et disponibilités en devise figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devise à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risque de change.

Note 3.8 Valeurs mobilières de placement – Instruments de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement, constituées d'OPCVM de trésorerie ou de comptes à terme, sont évaluées à leur valeur liquidative.

S'agissant de Bitcoins, nous considérons que dès lors qu'ils sont acquis sur le marché secondaire et ont les caractéristiques d'actifs financiers (par opposition aux tokens qui ouvrent droit à la livraison d'un bien ou au bénéfice d'un services) ; ils devraient être comptabilisés sur un compte de classe 522 « jetons détenus » sous compte « instruments de trésorerie ».

Les Bitcoins doivent être enregistrés pour leur prix d'acquisition. A la fin de chaque exercice comptable, les variations relatives à la valeur vénale des Bitcoins en portefeuille, classés parmi les instruments de trésorerie, seront soumises à un traitement comptable comparable à celui des dettes et créances en devises : la valeur des bitcoins au bilan est actualisée et l'écart de valorisation est reporté en compte de bilan (différences d'évaluation sur jetons détenus à l'actif pour les pertes latentes et au passif pour les gains latents).

En cas de « perte latente », ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable

Note 3.9 Impositions différées

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Au 31 décembre 2024, les taux d'imposition utilisés s'élèvent à 25%.

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où leur imputation apparaît probable.

Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivants celui de l'arrêté.

Les impôts différés actif et passifs constatés par une même entité font l'objet de compensations au bilan.

Au 31 décembre 2024, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation.

Note 3.10 Subventions

Aucune subvention d'investissement n'a été reçue sur l'exercice.

Note 3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'appuie sur les différentes activités des sociétés du Groupe dont les modalités de reconnaissance du revenu sont propres à chacune des activités.

Pour l'activité des sociétés TRIMANE et IORGA Group, les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Pour les contrats en régie, le chiffre d'affaires de ces prestations est comptabilisé au fur et à mesure que le service est rendu. Le revenu est évalué en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables ;
- Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restant à venir. Une provision pour perte à terminaison est constatée contrat par contrat dès qu'une perte est anticipée. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les principaux contrats de prestations récurrentes concernent soit des prestations d'abonnement ou de licences pour la mise à disposition d'outils technologiques ou de génération de contacts qualifiés sur Internet.

Dans le cas d'outils, la rémunération est composée d'un montant fixe mensuel et d'un montant variable.

La facturation intervient typiquement sur une base mensuelle pour des montants correspondant à l'abonnement mensuel ou à la licence mensuelle ou aux volumes délivrés et validés par les clients au titre d'un mois donné.

Selon la nature de la prestation concernée, le chiffre d'affaires correspondant est reconnu en comptabilité sur la période : correspondant à l'utilisation ou la mise à disposition des outils technologiques de livraison des contacts qualifiés, d'envoi des mails, de réalisation des clics, de réalisation des ventes validées.

Pour l'activité de conseil et d'accompagnement d'aide à la formation professionnel réalisée par Itaque, le chiffre d'affaires est reconnu à la fin de chaque formation.

Note 3.12 Reconnaissance d'opérations en résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires correspondant à des opérations ou événements non récurrents

Note 3.13 Résultat ramené à une action

Les résultats par action sont calculés et présentés par référence aux principes posés par l'avis n°27 émis par l'Ordre des Experts-Comptables. Ces calculs s'appuient notamment sur :

- le résultat net – part du groupe de la période,
- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de constatation.

Note 3.14 Indemnités de fin de carrière

Les engagements de retraite concernent uniquement les salariés français du groupe (aucune obligation de cette nature ne s'appliquant dans les autres pays où le groupe est implanté) et sont traités en engagements hors bilan (voir note 5.23).

Les hypothèses prises pour leur calcul sont les suivantes au 31.12.2024 :

- taux d'actualisation de 3,35%
- turn-over faible des salariés
- évolution des rémunérations de 1 à 2%
- taux de charges sociales de 45%.

Note 3.15 Instruments financiers

Au 31 décembre 2024, le groupe The Blockchain ne dispose d'aucun instrument financier.

Note 3.16 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères autonomes sont convertis en Euro selon la méthode du cours de clôture, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; ce dernier point est non applicable au 31/12/2024) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « Ecart de conversion »

NOTE 4 : PÉRIMÈTRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

IG : « Intégration globale »

Sociétés détenues par The Block Chain Group

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
The Block chain group	France	Mère	Mère	504914094	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC
IORGA GROUP	France	100%	100%	844764183	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC
YFC	France	100%	100%	491728168	08, rue Barthélémy Danjou,92 100 Boulogne Billancourt	En Liquidation	IC
TBG North America	Canada	100%	100%	1176736198	2220-800 - boulevard René-Levesque O Montréal H3B 1X9	IC	IC
The blockchain land	France	100%	53,5%	844 764 183	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC
S2M DATA SERVICES	Espagne	100%	100%	866904004	Carrer de Provença, 339,08037 Barcelona	Cédée	IC
The block chain CSF	France	94%	94%	843 951 690	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC
BF EUROPE	France	40%	40%	847 715 398	08, rue Barthélémy Danjou,92 100 Boulogne Billancourt	En Liquidation	IC
Block Chain Group Innov	France	100%	100%	891 643 090	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	Fusion chez TBG	IC

Sous groupe détenu par Iorga Group

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Iorga Lyon	France	100%	100%	844557520	5-9, rue Juliette Récanier,69006 Lyon	Fusion IORGA G.	IC
Itaque	France	100%	100%	844655712	60, chemin de Fontanille,84916 Avignon	Cédée	IC

Sous groupe détenu par YFC

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
SHOPBOT PTY ltd	Australie	100%	100%	ACN 120.561.033	Unit 1 575, Darling street Rozelle,NSW 2039	En Liquidation	IC
SHOPBOT Inc	Canada	100%	100%	1164145360	200-79, Bvd René-Levesque,G1R5N5 QUEBEC	En Liquidation	IC

Sous groupe détenu par TBG North America

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Blockchain lab	Canada	100%	100%		2220-800 - boulevard René-Levesque O Montréal H3B 1X9	IC	IC
TBGNA Consulting	Canada	100%	100%	721586105	2900 - 550 Burrard Street	IC	IC

Sous groupe détenu par TBG NA Consultig

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Bountysource	USA	100%	100%	46-1982433	427 N Tatnall Street # 40189,Wilmington, DE 19801-2230	En liquidation	IC

Sous groupe détenu par Block chain innovation

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Trimaesys	France	100%	100%	500 665 633	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC
DIP TEK	France	100%	100%	481 552 628	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IC	IC

Sous groupe détenu par Trimaesys

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Trimane	France	100%	100%	481 552 628	102 terrasse Boieldieu,92800 Puteaux	IG	IG
Trimane Sud Ouest	France	100%	100%	802 735 779	2 avenue de l'Europe,31520 Ramonville-Saint-Agne	Fusion chez Trimane	IG

Sous groupe détenu par S2M Data

Société	Pays	% contr.	% int.	Immatric	Siège social	Méth. d'intégrat. 2024	Méth. d'intégrat. 2023
Windmakers	Thaïlande	100%	100%	105 560 130 639	1, Glas Haus Building, P Floor, Room no, 01/Soi Sukhumvit 25, Sukhumvit raod,	Cédée	IG

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
ECARTS D'ACQUISITION	30 728			-12 272			18 456
Frais de développement	4 965	349					5 314
Concessions brevets droits similaires	1 029			-27		-1	1 002
Autres Immob. incorporelles	2 571	1 769		-610		7	3 737
TOTAL IMMOB. INC	39 293	2 117		-12 909		7	28 508

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
ECARTS D'ACQUISITION	14 772			-12 272			2 500
Frais de développement	2 960	1 051					4 011
Concessions brevets droits similaires	303	224		-27		-1	499
Autres Immob. incorporelles	1 111	281		-268			1 124
TOTAL AMORT DEPR. INC.	19 146	1 556		-12 567		-1	8 134

Dont Exploitation

1 556	
-------	--

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur ces actifs

Les autres immobilisations incorporelles comportent l'affectation d'une partie des écarts d'évaluation de TRIMANE pour une valeur brute de 1.968 K€

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond à la production immobilisée du semestre, inscrite en immobilisation en cours.

Les variations de périmètre de l'écart d'acquisition font l'objet d'un détail dans le paragraphe suivant.

VALEURS NETTES IMMO INCORP	31/12/2024			2 023
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Ecart acquisition	18 456	2 500	15 956	15 956
Frais de développement	5 314	4 011	1 303	2 005
Concessions brevets droits similaires	1 002	499	503	726
Autres Immob. incorporelles	3 737	1 124	2 612	1 459
IMMOB. INC. NETTES	28 508	8 134	20 374	20 147

Note 5.2 Ecarts d'acquisition

Le tableau ci-après détaille les principaux éléments de détermination des écarts d'acquisition constatés à l'occasion des entrées historiques de périmètre.

Ecarts d'acquisition (K€)	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
IORGA	2 893		2 893	2 893		2 893
S2M				4 320	-4 320	
ENIBLOCK				1 731	-1 731	
BOUNTY				120	-120	
YFC				6 102	-6 102	
TRIMANE	15 564	-2 500	13 064	15 564	-2 500	13 064
Total des écarts d'acquisition	18 456	-2 500	15 956	30 728	-14 772	15 956

Ecarts d'acquisition (K€)	IORGA	S2M	ENIBLOCK	BOUNTY	YFC	TRIMANE	TOTAL
Ecart d'acquisition	2 893	4 319	1 730	120	6 102	15 564	30 728
Amortissements		-4 319	-1 730	-120	-6 102	-2 500	-14 771
Total au 31/12/2023	2 893					13 064	15 957

Dépréciation sur 2024

Total au 31/12/2024	2 893					13 064	15 957
----------------------------	--------------	--	--	--	--	---------------	---------------

Pour mémoire, Une dépréciation de 8,7 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2023 relative aux sociétés S2M, BOUNTY, TRIMANE et ENIBLOCK.

Les hypothèses clés retenues pour l'impairment test sont les suivantes :

- un WACC à 15 % identique au taux retenu au 31 décembre 2024, qui inclus une prime de risque spécifique compte tenu du contexte lié à la situation financière du groupe ;
- un taux de croissance à l'infini perpétuel de 2 % ;
- un niveau d'EBITDA retenu pour la dernière année de projection égal à l'EBITDA projeté dans le BP à N+5.

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- variation du taux de WACC de + 0,5% / -0,5%
- variation du taux de croissance à l'infini de + 0,5% / -0,5%

Taux d'actualisation 15%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	-0,6 m€	-0,2 m€
-0,5 %	+0,7 m€	+0,2 m€

Taux de croissance à l'infini 2%	TRIMANE	IORGA
+0,5 %	+0,46 m€	+0,14 m€
-0,5 %	-0,4 m€	+0,13 m€

Ces nouveaux tests n'ont pas fait apparaître de risque complémentaire.

Note 5.3 Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes et des amortissements s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Constructions	54						54
Autres Immob. corporelles	750	16		-48		0	717
TOTAL IMMOB. CORP	804	16		-48		0	771

AMORT. & DEPRECIATIONS	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Constructions	47	1					48
Autres Immob. corporelles	467	122		-32		0	556
TOTAL AMORT DEP. IMM. CORP	514	123		-32		0	605
Dont Exploitation		123					

VALEURS NETTES IMMO CORP	31/12/2024			2 023
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Constructions	54	48	5	6
Autres Immob. corporelles	717	556	161	283
IMMOB. CORP. NETTES	771	605	167	289

Note 5.4 Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Autres participations	63	2			-2		63
Prêts	50			-50			
Autres immob. financières	301	25		-38		0	288
TOTAL IMMOB. FIN.	414	26		-88	-2	0	351

VALEURS NETTES IMMO FIN	31/12/2024			2 023
	Brut	Amort Prov	Net	Net
Autres participations	63		63	63
Prêts				50
Autres immob. financières	288		288	301
IMMOB. FIN. NETTES	351		351	414

Note 5.5 Créances clients et comptes rattachés

Les variations des valeurs brutes et des dépréciations s'analysent comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette
Clients et Comptes Ratt.	5 273	-1 702	3 571	2 938		2 938
Clients Factures à Etablir	379		379	1 267		1 267
Clients Douteux	1 809	-1 809		2 682	-1 288	1 394
Total Clients	7 461	-3 511	3 950	6 887	-1 288	5 599

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Clients et Comptes Ratt.	2 938	1 121	1 214		0	5 273
Clients Factures à Etablir	1 267	-459	-429			379
Clients Douteux	2 682	-1 173	300			1 809
Dépréciation des clients	-1 288	46	-2 185	-84		-3 511
Total Clients	5 599	-465	-1 100	-84	0	3 950

L'augmentation des clients et des dépréciations clients est expliquée par le fait que ces postes faisaient l'objet d'une annulation en consolidation (s'agissant sociétés consolidées) et ce qui n'est plus le cas au 31 décembre 2024.

Note 5.6 Autres créances et compte de régularisation

Les autres créances s'analysent comme suit :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette	Val. Brute	Dépréciat.	Valeur Nette
Av. et Ac. versés/comm.				3		3
Personnel	6		6	1		1
Organismes sociaux	53		53	60		60
Créances fiscales (hors IS)	24		24	196		196
Créance Impôts Sociétés	2 301		2 301	2 442		2 442
TVA	1 368		1 368	2 080		2 080
Comptes Courant	2 143	-2 121	22	1 282	-1 243	39
Autres créances	89		89	20		20
Factor	432		432	584		584
Fournisseurs	251		251	25		25
Charges con. d'avance	229		229	259		259
Ecart Conversion Actif	96		96	73		73
Total	6 991	-2 121	4 870	7 024	-1 243	5 780

La créance d'impôt société correspond au CIR.

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Av. et Ac. versés/comm.	3	-2	-1		0	
Personnel	1	5	0			6
Organismes sociaux	60	-4	-2			53
Créances fiscales (hors IS)	196	2 271	-143		0	2 325
Créance Impôts Sociétés	2 442	-2 438	-4		0	0
TVA	2 080	-180	-531		-1	1 368
Comptes Courant	1 282	2	859		0	2 143
Autres créances	20	63	6		0	89
Factor	584	-152				432
Fournisseurs	25	230	-4		0	251
Charges con. d'avance	259	-21	-9		0	229
Ecart Conversion Actif	73	23			-1	96
Dépré. Comptes Courants	-1 243		-832	-45		-2 121
Total	5 780	-201	-661	-45	-3	4 870

Les charges constatées d'avance correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

Les comptes courants apparaissant à la suite des variations de périmètre portent essentiellement sur les sociétés YFC, Bounty Source et Itaque.

Note 5.7 Impôts différés actifs

Les déficits fiscaux détenus par le groupe The Blockchain Group sont non activés.

Note 5.8 Trésorerie

	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	729	1 355
Trésorerie Positive	729	1 355
Reclass. des billets à ordre gelés par le RJ vers les emprunts		-801
Concours Bancaires	-67	-535
Trésorerie Passive	-67	-1 336
Trésorerie Nette	663	19

En 2023, les concours bancaires incluait 801 k€ de billets à ordre gelés par la procédure de redressement judiciaire et inclus dans le plan de continuation validé par le Tribunal de commerce. Ces concours bancaires ont été reclassés en dettes financières. Cf Note 5.13 Emprunts et dettes financières.

Instruments financiers (Actifs numériques)

	31/12/2024	31/12/2023
BTC	3 618	
	3 618	

Par ailleurs, en application de sa nouvelle stratégie d'optimisation de sa trésorerie, la société a fait l'acquisition de 40 BTC en 2024, pour un montant de 3.2 m€ enregistré en VMP. Une plus-value latente de 415 k€ a été constaté à la clôture de l'exercice, sans impact sur le compte de résultat.

Exercice clos le 31/12/2024							
BITCOIN	Date d'acquisition	Nbre	Valeur acquisition	Cours de clôture	PV Latente unitaire	PV Latente	
Acquisition	05/10/2024	15	63 286,41 €	949 296 €	90 504 €	27 218 €	408 266 €
Acquisition	04/12/2024	25	90 240,34 €	2 256 009 €	90 504 €	264 €	6 594 €
TOTAL		40		3 205 305			414 860

Note 5.9 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe) s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées Groupe	Auto-contrôle	Résultat de l'exercice	Total Part du Groupe	Total Intérêts Mino.	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2023	3 180	32 510	-7 076	-26	-21 168	7 421	-5	7 415
Affectation résultat 2023			-21 168		21 168			
Résultat consolidé 12/24					1 356	1 356	5	1 361
Variation de périmètre								
Ecart de conversion			-16			-16		-16
Dividendes								
Opérations sur le capital	555	2 941				3 496		3 496
Autres mouvements			-73		0	-73		-73
Situation au 31/12/24	3 735	35 451	-28 334	-26	1 356	12 183		12 183

Les mouvements sur le poste capital social s'analysent comme suit :

	En €	Nombre d'action	Nominal(€)	Montant(€)
Situation clôture au 31/12/2023		79 508 121	0,04	3 180 325
Variation				
Situation clôture au 31/12/2024		93 384 449	0,04	3 735 378

Au 31 décembre 2024 le capital de la société est constitué de 93.384.449 actions de valeur nominale 0,04 €.

La société The Blockchain Group détient au 31 décembre 2024, 86 449 de ses propres actions. Ces dernières ont été acquises sur le marché au titre d'un programme de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 307 758 titres, initié en juillet 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de Commerce.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces dernières sont privées de droits pécuniaires et extra pécuniaires. Les actions propres et les résultats de cessions réalisées en cours d'exercice sont imputés sur les capitaux propres du groupe.

Le nombre d'AGA en circulation au 31 décembre 2024, pouvant donner accès au capital (1 AGA = 1 action ordinaire) était de 1 880 000 actions, soit une dilution potentielle de 2% au 31 décembre 2024.

	Nombre de titres ou droits	Année/date de départ des options	Prix de souscription	Parité	% du capital
Actions gratuites 2024 (1)	1 880 000	2024	NA	1 AGA = 1 action	2%

1. Les actions gratuites correspondent aux plans d'attribution gratuites d'actions, avec une période d'acquisition d'un an (i.e. présence à la date anniversaire pour l'attribution définitive) et une période de conservation d'un an.

Note 5.10 Intérêts minoritaires

Conformément à l'article 252-1 de l'ANC, "lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires d'une entité consolidée par intégration globale devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entité consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de la totalité des profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée."

Dans le cas présent, et conformément à la réglementation en vigueur, les minoritaires des filiales de The Blockchain Group n'ayant pas pris d'engagement formel de combler les pertes, la part du résultat net imputable aux minoritaires a été reclassée en résultat groupe (pour la partie qui conduit à des intérêts minoritaires négatifs).

Note 5.11 Information financière réduite à une seule action

En €	2024	2023	2022	2021
Nombre moyen pondéré d'action	93 384 449	79 508 121	57 621 763	40 233 278
Résultat net par action-part du groupe	0,015	-0,266	-0,087	-0,013
Nombre moyen d'action(avec dilution)	95 264 449	79 508 121	57 621 763	40 132 168
Résultat dilué par action	0,014	-0,266	-0,087	-0,013
Nbre d'actions en circulation en fin de période (hors actions propres)	93 298 000	79 508 121	57 621 763	49 707 784
Fonds propres par action(€)	0,131	-0,266	0,464	0,587

(1) Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action (Avis OEC n°27 §3).

Y compris le résultat – part du groupe de la période

Note 5.12 Provisions

Le poste « Provisions » s'analyse comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Provisions pour risques	4 187		-1 123	-200			2 864
Total des provisions	4 187		-1 123	-200			2 864

Les provisions pour risques correspondent :

- 1 500 k€ pour faire face à une créance déclarée au passif dans le cadre du Redressement Judiciaire, créance contestée par la Société ;
- 1 187 k€ de provision pour couvrir un risque social sur des opérations passées ;
- 600 k€ de provision pour restructuration (fermeture de filiales étrangères notamment) ;
- 600 k€ de provisions pour comblement de passif de sociétés en liquidation judiciaire (dont 300 k€ pour ENIBLOCK) ;
- 300 k€ pour faire face à d'éventuels risques prud'homaux.

Les variations correspondent à :

- 320 k€ à la suite à des désistements d'anciens salariés ne constituant plus de risque prud'homal ;
- 603 k€ suite à la prescription d'une partie du risque social ;
- 200 k€ à la suite de fermetures de filiales étrangères.

A la connaissance du groupe, il n'existe, à la date d'arrêté des comptes consolidés, aucun fait exceptionnel ou litige autres que ceux relatés dans les présentes, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière, son patrimoine, son activité et ses résultats.

Note 5.13 Emprunts et dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » s'analyse ainsi :

DETTES FINANCIERES	31/12/2023	Augm.	Dim.	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Concours bancaires Courants	1 336	-316	-2	-149	-801	0	67
Emprunts Obligataires		1 300					1 300
Emprunts des Etab. De Credit	2 140		-595	-337	0		1 209
Comptes Courants Associés	183	1	-82	-55		1	47
Interêts Cours / Emprunts	0	49		0		0	49
Billets à Ordre gelés par le RJ					801		801
TOTAL DETTES FINANCIERES	3 659	1 033	-679	-541		1	3 473

Pour le reclassement des billets à ordres gelés par la procédure de redressement judiciaire pour un montant de 801 k€, Cf. Note 5.8 Trésorerie.

Emprunt obligataire

La société TRIMANE, en l'absence de découvert bancaire, a émis plusieurs emprunts obligataires pour un total de 1.5 m€ qui seront remboursés à la perception du CIR à l'été 2025.

DETTES FINANCIERES	Total	< 1 an	1 à 5	> 5
Concours bancaires Courants	67		67	
Emprunts Obligataires	1 300	1 300		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 209	517	692	
Comptes Courants Associés	47		47	
Interêts Cours / Emprunts	49	49		
Billets à ordre gelés par le RJ	801			801
TOTAL DETTES FINANCIERES	3 473	1 866	806	801

Note 5.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	2 874	3 408
Fourn. Fact. Non Parv.	856	724
Total Fournisseurs	3 730	4 132

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Fournisseurs	3 408	-15	-518		-1	2 874
Fourn. Fact. Non Parv.	724	154	-23		0	856
Total Fournisseurs	4 132	140	-540		-1	3 730

Note 5.15 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Av et Acomp reçus	250	
Clients		8
Personnel	886	1 249
Organismes sociaux	2 013	2 792
TVA	4 813	5 237
Autres dettes fiscales	148	220
Autres dettes	853	1 019
Dettes Affacturage	1 558	2 128
Plus Value Latente CRYPTO	412	
Produits Cons. d'avance	720	1 042
Ecart Conversion Passif	155	496
Total des autres dettes	11 809	14 191

	31/12/2023	Variation	Var. de périmètre	Reclass.	Effet de Change	31/12/2024
Clients	7	-7				
Personnel	1 249	-123	-240		0	886
Organismes sociaux	2 792	-349	-430		0	2 013
TVA	5 237	-216	-208		0	4 813
Autres dettes fiscales	220	-35	-37		0	148
Autres dettes	1 019	-119	-47		0	853
Dettes Affacturage	2 128	-570				1 558
Plus Value Latente CRYPTO		412				412
Produits Cons. d'avance	1 042	-81	-241			720
Ecart Conversion Passif	496	-341				155
Total des autres dettes	14 190	-1 428	-1 203		0	11 559

NOTE 6 : INFORMATIONS SUR LE RESULTAT

Note 6.1 Répartition du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Eniblock	YFC+	Iorga group	Irimane, trimaeys, TSO	Itaque	Bounty source	S2M Group	Groupe Dec 24	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes				5 653	8 054				13 707	98,9%
	157								157	1,1%
Total 31/12/2024	157			5 653	8 054				13 864	100%
Total 31/12/23	30	351	4	6 561	8 412	2 566	3	2 481	20 408	100%

Note 6.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Production immobilisée (*)	2 117	2 081	37	2%
Subventions d'exploitation	2	129	-126	-98%
Reprises sur provisions	98	566	-468	-83%
Transfert de charges	83		83	
Autres produits	0	9	-8	-97%
Total des Autres Produits	2 300	2 793	-493	-18%

Note 6.3 Charges d'exploitation, achats et charges externes

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Achats d'études et prestations	3 140	4 589	-1 449	-32%
Total des achats consommés	3 140	4 589	-1 449	-32%
Loyers et charges locatives	917	1 398	-481	-34%
Entret. et réparations	74	99	-25	-25%
Primes d'assurance	58	90	-32	-36%
Rémunérations d'intermédiaires	646	1 600	-954	-60%
Transport de biens et transp.		1	-1	-100%
Déplacement / missions	111	295	-184	-62%
Frais de communication / marketing / RP	12	326	-314	-96%
Autres charges externes	551	968	-417	-43%
Autres charges de gestion courante	13	325	-312	-96%
Total des autres charges	2 381	5 101	-2 720	-53%

Note 6.4 Charges de personnel

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Salaires et Traitements	8 060	12 511	-4 450	-36%
Charges sociales du Personnel	3 532	5 094	-1 562	-31%
Total des charges de personnel	11 592	17 605	-6 013	-34%

Note 6.5 Dotations aux amortissements et provisions

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Dot. aux amortissements sur immob.	1 679	2 801	-1 122	-40%
Dot. aux amort./charges d'expl. à étaler				
Dot. aux dépréciations / immob.				
Dot. aux dépréciations sur actif circulant	52	407	-355	-87%
Dot.s aux provisions				
Total des Dot. aux amort. et prov.	1 731	3 208	-1 477	-46%

Note 6.6 Dépréciation des écarts d'acquisition

Dépréciation de l'écart d'acquisition	31/12/2024	31/12/2023
IORGA		
S2M		-4 319
ENIBLOCK		-1 732
BOUNTY		-120
YFC		
TRIMANE		-2 500
Dépréciation		-8 671

Note 6.7 Résultat financier

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
De valeurs mob/& créances d'actif immob.	0	1	0	-56%
Autres intérêts et produits assimilés	20	41	-21	-51%
Différences positives de change	402	16	385	2345%
Total des Produits Financiers	422	58	364	625%
Intérêts et charges assimilées	159	178	-18	-10%
Différences négatives de change	15	2	14	906%
Autres charges financières	3	49	-47	-95%
Total des Charges Financières	178	229	-51	-22%
Résultat Financier	245	-171	415	243%

La différence positive de change est liée à l'annulation de la dette envers la société Shopbot Pty (Australie) d'un montant de 1,6 m€ à la suite de la liquidation de cette entité.

Note 6.8 Résultat exceptionnel

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Sur opérations de gestion	273	247	27	11%
Sur opérations en capital	128	0	128	237444%
Cession des titres ITAQUE / Impact Déconsolidation	1 212		1 212	
Reprises/amort.,dépréc.,prov. & Tranf. de ch.	1 123		1 123	
Impact de la déconsolidation de BF EUROPE	6		6	
Impact de la déconsolidation YFC/SHOPBOT PTY/ INC	342		342	
Autres produits exceptionnels	29	797	-768	-96%
Total des Produits Exceptionnels	3 114	1 044	2 070	198%
Sur opérations de gestion	601	1 630	-1 029	-63%
Sur opérations en capital		23	-23	-100%
VNC des sociétés consolidées sorties	3		3	
Impact de la déconsolidation de BOUNTY SOURCE	402		402	
Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.		7 089	-7 089	-100%
Autres charges exceptionnelles	80	35	45	131%
Total des Charges Exceptionnelles	1 087	8 777	-7 690	-88%
Résultat Exceptionnel	2 027	-7 733	9 760	126%

Les produits exceptionnels sont composés principalement de :

- cession de la société ITAQUE pour 1.025 k€, ainsi qu'un effet de la déconsolidation de 187 k€ ;
- des reprises de dépréciation sur provision pour risques prud'homaux, risque social & fermeture de filiales ;
- sortie de l'actif net des entités ITAQUE, S2M, BR EUROPE et YFC pour 348 K€ (Situation nettes négatives).

Les charges exceptionnelles sur opération de gestion correspondent :

- aux frais de procédures (conseils, avocats, mandataires judiciaires...) pour 287 k€,
- à des pénalités/majorations pour 22 k€,
- Impact de la déconsolidation de BOUNTY SOURCE pour 402 K€.

Note 6.9 Charges d'impôts sur les bénéfices

Le poste Impôts sur les bénéfices, se décompose comme suit (un signe + signifie une charge et un signe – un produit) :

	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Impôts dus sur les bénéfices	-595		-595	
Crédits d'impôts	-1 705	-2 438	732	-30%
Impôts différés		950	-950	-100%
Total Impôts sur les bénéfices	-2 301	-1 488	-813	55%

NOTE 7: AUTRES INFORMATIONS

Note 7.1 Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2024 s'élèvent à 135 (contre 200 au 31 décembre 2023), répartis comme suit :

Effectifs au 31/12/2024					
Société	Cadres	Prof. Interm.	Employés	Ouvriers	Total
Trimane	86				86
Iorga Group	45				45
The Blockchain Group	4				4
TOTAL 2024	135	0	0	0	135

Note 7.2 Engagements hors bilan

La société a procédé au 31 décembre 2024 à une actualisation du calcul prévisionnel d'indemnités de départ à la retraite, compte tenu de la moyenne d'âge jeune de son effectif.

En milliers d'€	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	676	676
Avals, cautions, garanties – BPI		
Autres engagements donnés		
Personnel - Indemnités de fin de carrière	706	676
Engagements reçus	-	-
Avals, cautions, garanties		
Effets escomptés non échus		
Autres engagements reçus		

Note 7.3 Répartition des actifs et résultats par pôle d'activité.

Au 31 décembre 2024 la répartition se fait (sur les entités les plus significatifs sur leur contribution dans les résultats) entre :

- la holding de financement (société mère TBG),
- le groupe TRIMANE et le groupe IORGA Group (Iorga-Lyon et Itaque).

CA	31/12/2024	31/12/2023
France	13 864	17 920
Hors France		2 488
Total	13 864	20 408

En milliers d'€	The blockchain group Holdings	Eniblock	YFC+	Iorga group	Trimane, trimaey, TSO	Itaque	Bounty source	S2M Group	Groupe Dec 24	%
Advisory Conseil it Marketing Blockchain Activités annexes				5 653	8 054				13 707	98,9%
Total 31/12/2024	157			5 653	8 054				13 864	100%
Total 31/12/23	30	351	4	6 561	8 412	2 566	3	2 481	20 408	100%

Note 7.4 Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction de la société mère

Rémunérations versées sur la période aux organes de direction : 191 745 €

Note 7.5 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Honoraires d'audit légal inscrits au compte de résultat : 187 k€

NOTE 8 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Emission d'obligations convertibles (OCA)

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2025, le Conseil d'Administration de The Blockchain Group a décidé, le 4 mars 2025, de faire usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 5ème résolution à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 mars 2025 afin de mettre en œuvre cette délégation de compétence et a décidé :

- (i) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant initial nominal de 48.600.000 euros, représenté par 48.600.000 obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune, dont 1.000.000 Convertibles Bonds A-01 et 47.600.000 Convertibles Bonds B-01 (les « OCA Tranche 1 ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion, et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, d'un nombre initial de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,544 € ;
- (ii) sur le fondement de l'article L. 228-93 du Code de commerce, d'autoriser l'émission par The Blockchain Group Luxembourg SA, dans les trois mois suivant l'émission des OCA Tranche 1, d'un emprunt obligataire convertible en actions de la Société, d'un montant nominal global initial de 72.900.000 euros, représenté par 72.900.000 obligations convertibles dont 1.500.000 Convertibles Bonds A et 71.400.000 Convertibles Bonds B, d'une valeur nominale d'un euro (1€) euros chacune (les « OCA Tranche 2 », ensembles avec les OCA Tranche 1, les « OCA ») permettant à leur titulaire, en cas de conversion et dans les conditions stipulées aux Contrats d'Emission des OCA, la souscription d'un nombre maximum de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription arrondi de 0,707 € ; étant rappelé que ces émissions d'OCA par The Blockchain Group Luxembourg SA sont régies par le droit luxembourgeois. Les Convertibles Bonds A sont souscrites en Euros et les Convertibles Bonds B sont souscrites en Bitcoin, et
- (iii) la réalisation d'une augmentation de capital par la Société dans la limite de la création d'un nombre initial de 89 367 393 actions ordinaires nouvelles résultant de la conversion des OCA Tranche 1, ainsi que d'un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles issues de la conversion des OCA Tranche 2, sous réserve de tout ajustement nécessaire à la préservation des droits des porteurs d'OCA.

L'augmentation de capital sera réalisée par la Société en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux OCA. Elle sera effectuée en numéraire et libérée par compensation de créance, conformément aux dispositions de la cinquième résolution susvisée. Les OCA Tranche 1 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre maximum de 89.367.393 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,544 € par action, soit un premium de 30% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des vingt derniers jours de bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2025.

En cas d'exercice de l'option de souscription aux OCA Tranche 2, les OCA Tranche 2 permettront à leur titulaire, en cas de conversion, de souscrire à un nombre initial de 103.116.223 actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix de souscription de 0,707 € par action, soit avec un premium de 30% par rapport au prix de conversion des OCA Tranche 1. Les OCA seront convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société à tout moment pendant la période de conversion, sous réserve que le cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur 20 jours de bourse, consécutifs atteigne au moins 130% du prix de conversion.

Acquisition de 580 BTC

Le 26 mars 2025, The Blockchain Group a confirmé la réalisation définitive de l'acquisition par sa filiale détenue à 100%, The Blockchain Group Luxembourg SA, de 580 BTC pour 47,3 millions d'euros à 81 550 euros par bitcoin avec le produit de l'émission d'obligations convertibles réalisée par cette dernière et annoncée le 6 mars 2025.

The Blockchain Group adopte le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs clés de performance (KPIs) pour sa stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée le 5 novembre 2024. Le groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de ~709,8%, un 'BTC Gain' de ~283,9 BTC, et un 'BTC € Gain' de ~23,2 millions d'euros.

A ce jour, The Blockchain Group et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 620 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 50,5 millions d'euros sur la base d'une valeur moyenne de 81 480 euros par bitcoin.

Emission de bons de souscription d'actions (BSA)

Le 8 avril 2025, la société a annoncé la mise en œuvre d'une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de l'ensemble de ses actionnaires, d'un (1) BSA par action détenue avec un prix d'exercice fixé à 0,544 € représentant une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025. 7 BSA donneront le droit à leur porteur de souscrire, sur une durée de 1 an à compter de leur attribution (11 avril 2025), à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant une augmentation de capital d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 14 000 BSA pour 2 000 actions nouvelles, étant précisé que les actionnaires disposant de moins de 14 000 BSA auront la possibilité de vendre leurs BSA ou d'acheter des BSA complémentaires sur le marché, à leur discrétion.

Les BSA seront admis à la négociation sur Euronext Growth à compter de leur date d'attribution. Cette opération vise (i) à remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera valorisé sur le marché et (ii) à accélérer la stratégie d'accumulation de Bitcoin lancée le 5 novembre 2024, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de Bitcoin par action au fil du temps. Accélération de la stratégie d'accumulation de Bitcoin avec l'ensemble des actionnaires

Objectifs de l'opération

Cette opération d'émission de BSA 2025-01 attribués gratuitement à tous les actionnaires proportionnellement à leur nombre d'actions, vise à :

- remercier les actionnaires actuels de leur fidélité à travers l'attribution d'un bon qui sera coté et valorisé sur le marché ;
- permettre le financement de l'accélération de la stratégie de « Bitcoin Treasury Company » lancée par la Société le 5 novembre 2024. Les termes et conditions des BSA 2025-01 sont mis à disposition concomitamment au présent communiqué sur le site Internet de la Société.

Description de l'opération

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 21 février 2025 (1ère résolution), le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 4 avril 2025, a décidé de l'émission et de l'attribution gratuite de 93.384.449 bons de souscription d'actions à l'ensemble des actionnaires de la Société selon les modalités détaillées ci-après.

Cette attribution gratuite de BSA vise à remercier l'ensemble des actionnaires de The Blockchain Group, chaque actionnaire va ainsi se voir remettre gratuitement un BSA 2025-01 pour chaque action de la Société détenue en date du 10 avril 2025. Sur la base du capital de la Société au 10 avril 2025, un maximum de 93.384.449 BSA 2025-01 seront émis. Les BSA 2025-01 qui seraient attribués à la Société à raison de ses actions auto détenues seront immédiatement annulés au jour de l'attribution.

7 BSA 2025-01 donneront le droit à leur porteur de souscrire à 1 action nouvelle, moyennant un prix de souscription de 0,544 euros par action nouvelle, représentant (avant neutralisation des BSA attribués aux actions auto-détenues) un produit brut d'exercice d'un montant total maximum de 7 257 305,44 euros, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 533.625,40 euros.

Le montant minimal de souscription est fixé à 1.088 euros, correspondant à 2.000 actions nouvelles au prix de 0,544 euros chacune par exercice de 14.000 BSA 2025-01.

Ainsi, tout actionnaire titulaire, le 10 avril 2025, d'un nombre d'actions inférieur à 14.000 se verra attribuer un nombre de BSA 2025-01 inférieur au seuil de souscription visé ci-dessus.

Ces actionnaires auront la faculté de vendre ces BSA 2025-01 sur le marché, ou, s'ils souhaitent les exercer, d'acquérir sur le marché un nombre de BSA 2025-01 leur permettant d'atteindre le seuil de souscription.

Le prix d'exercice de 0,544 € par action représente une prime de 36% par rapport au cours de clôture du 3 avril 2025.

NOTE 9: CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Direction a défini une procédure visant à assurer, a minima chaque année, que les conventions précédemment qualifiées de conclues à des conditions « courantes et normales », et, à ce titre, écartées de la procédure applicable aux conventions dites « réglementées », conservent bien les caractéristiques permettant de leur conserver ce traitement.